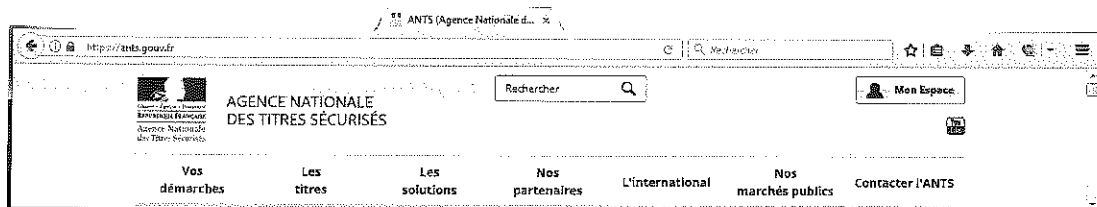


Vous pouvez contacter le Centre de Contact Citoyen de l'ANTS dans les cas suivants :

- suivi d'une demande en ligne
- non réception du permis de conduire ou planification d'une réexpédition après vérification auprès de la Poste du retour à l'expéditeur


Pour ce faire, vous pouvez :

- Appeler le 34 00. Le centre d'appel est ouvert de 07h45 à 20h00 du lundi au vendredi et de 08h00 à 17h00 le samedi. Du fait du nombre important d'appels, il est conseillé de téléphoner à l'ouverture, entre 12h30 et 13h30, le samedi après-midi.
- Utiliser le formulaire de contact en ligne en utilisant le lien <https://ants.gouv.fr>



Cliquer sur l'onglet « **Contacter l'ANTS - nous contacter** »

Puis sur la catégorie du titre concerné : **carte grise, permis de conduire** ou **passport/CNI**

- ➔ Renseigner vos coordonnées dans les champs prévus à cet effet
- ➔ Expliquer la difficulté que vous rencontrez dans le champ « **vos message** »
- ➔ Joignez, si nécessaire, les pièces utiles à l'aide du bouton  après les avoir scannées au format numérique.